

**COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
Du Mercredi 9 Septembre 2015**

**Présents :**

- Commune de BROUSSES et VILLARET : MR Jean-Claude OBIS
- Commune de CAUDEBRONDE : Monsieur Cyril DELPECH
- Commune de CUXAC-CABARDES : MM Jean Pierre BOUISSET - Laurent RIVES
- Commune de FONTIERS-CABARDES : Mr Gilbert PLAGNES
- Commune de FOURNES CABARDES : M Guy CHIFFRE – Mme Sylvette RIEUSSEC
- Commune de FRAISSE CABARDES :
- Commune des ILHES CABARDES : M Henri ICHE
- Commune de LABASTIDE ESPARBAIRENQUE :
- Commune de LACOMBE : M Gérard DESGRANGES – M D'ABBUNDO Jacky
- Commune de LAPRADE : Mr Jean Michel COURREAU
- Commune de LASTOURS :
- Commune de LATOURETTE CABARDES :
- Commune de LES CAMMAZES : M Alain MARY
- Commune de LES MARTYS : Mr André GUITARD
- Commune de MAS-CABARDES : MM Gilbert BATLLE - Denis LE COZ
- Commune de MIRAVAL-CABARDES :
- Commune de PRADELLES-CABARDES : Mme Sylvie LEENHARDT – Mme Martine ORTIZ
- Commune de ROQUEFERE : M Francis BELS
- Commune de SAINT DENIS : M Raymond SENTENAC – Mr Gérard BONNAFOUX
- Commune de SAISSAC : Mr Philippe HORTALA – Mr Jean DONS
- Commune de SALSIGNE : M Stéphane BARTHAS
- Commune de TRASSANEL : Mmes Christiane GROS – Mr Claude ASSEMAT
- Commune de VILLANIÈRE : Mme Mireille GARCIA
- Commune de VILLARDONNEL : Mr M Luciano STELLA – Mme Martine GARCIA

**Absents :**

Mr Guy JALABERT (Fraisie-Cabardès)- Mr Regis HUC (Labastide-Esparbairénque)- Mr Jean-Claude PECH (Latourette-Cabardès)- Mr Joseph SKALA (Miraval-Cabardès)- Mme Carole HASSLAUER (Saint-Denis)- Mr David HERRERO (Saissac)- Mr Daniel GERI

**Absents excusés :**

Mme Danièle NICOLAOU (Brousses et Villaret)- Mr Jean-Louis TEISSIE et Mr Lahcène MEBROUK(Lastours)- Mme Roselyne MARIOJOULS (Les Cammazes)- Mme Odile SEIGNE (Saissac)

**Procuration :**

Mme Janine CROS GIRAL de la commune de Fontiers Cabardès à M Gilbert PLAGNES  
Mr Paul GRIFFE de la commune de Cuxac-Cabardès à Mr Jean-Pierre BOUISSET  
Mr Jean-Baptiste FERRER de la commune de Cuxac-Cabardès à Mr Cyril DELPECH  
Mme Odile SEIGNE de la commune de Saissac à Mr Philippe HORTALA  
Mr Yvon PAILHES de la commune de Saissac à Mr Jean DONS  
Mr David FERRE de la commune de Salsigne à Mr Stéphane BARTHAS

**Secrétaire :** Mr Stéphane BARTHAS

## **Ordre du Jour :**

Désignation d'un secrétaire de séance

Validation Compte rendu du 13 Avril, 28 Mai et 23 Juin

### **COMMISSION FINANCES – PERSONNEL – SOCIAL**

Présentation du Forum « *Vieillir en bonne santé* » par le CLIC du Carcassonnais

- Rectification Régime Indemnitaire Responsable de Service Environnement
- Acquisition auprès du Département de l'Aude du bâtiment de la piscine localisée à Cuxac- Cabardès
- Création poste d'Adjoint Technique Principal de 2<sup>ème</sup> classe
- Création poste d'Educateur Territorial des Activités Physiques et Sportives de 1<sup>ère</sup> classe en contrat à durée indéterminé
- Création d'un poste d'Educateur Territorial des Activité Physiques et Sportives à contrat à durée indéterminée
- Création d'un poste D'Educateur Territorial des Activités Physiques et Sportives
- Convention de mise à disposition de personnel avec le Département de l'Aude
- Création Régie de Recettes « Piscine Intercommunale de la Montagne Noire »
- Tarification de la Piscine Intercommunale de la Montagne Noire
- Validation du règlement intérieur « scolaire » et « activité piscine » de la Piscine Intercommunale de la Montagne Noire
- Représentants de la Communauté de Communes au Comité Technique
- Représentation de la CDC à la commission départementale des Espaces et Itinéraires relatifs aux sports de nature (CDESI)

### **COMMISSION ENVIRONNEMENT**

- Modification des statuts du COVALDEM 11
- Convention avec le COLVADEM 11 pour l'accès aux déchetteries intercommunales pour les habitants de Fontiers-Cabardès et Brousses-et-Villaret
- Choix du prestataire : Achat colonnes de verre

### **COMMISSION DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE AMAENAGEMENT DE L'ESPACE**

- Permis Hangar Photovoltaïque plate-forme Bois Energie
- Choix du Maître d'œuvre technique : Hangar photovoltaïque Plate-forme
- Convention de servitudes avec ERDF
- Avenant promesse de bail emphytéotique avec la société EOLRES projet « *Mine d'Or* »
- Autorisation de dépôt de permis de construire de la société EOLES projet « *Mine d'Or* »
- Demande de subvention Charte Forestière de Territoire programme 2016

### **Questions diverses**

Monsieur Le Président ouvre la séance. L'assemblée est composée de 28 membres présents dont 23 votants avec 6 pouvoirs soit un total de 29 votants.

Monsieur Stéphane Barthas est désigné secrétaire de séance.

Monsieur Le Président demande si des modifications sont à apporter aux comptes rendus du conseil Communautaire du 13 Avril, 28 Mai et 23 Juin.

Aucunes remarques n'étant formulées, le compte rendu est approuvé.

Monsieur Bels demande d'éviter de procéder à des envois groupés.

## **COMMISSION FINANCES – PERSONNEL – SOCIAL**

### **- Présentation du Forum 'Vieillir en bonne santé' par le CLIC du Carcassonnais**

Monsieur Le Président souhaite la bienvenue à Madame Magalie Requelaure responsable du CLIC du Carcassonnais.

Monsieur Le Président rappelle à l'assemblée que le Relais des Services Publics travaille en collaboration avec le CLIC pour l'organisation d'un forum dédié aux personnes âgées.

Madame Roquelaure remercie Monsieur Le Président et remercie l'Assemblée de l'accueillir pour procéder à une présentation de ce forum.

Dans la perte d'autonomie ou de problèmes de santé, il est constaté que les seniors ont des difficultés pour identifier les services qui sont à leur disposition pour les aider dans leur vie quotidienne. Face à ce fort enjeu et notamment dans les territoires où la population est vieillissante, le CLIC en partenariat avec les RSP propose de mener différentes actions et plus particulièrement celle de la réalisation d'une exposition itinérante ainsi que l'organisation d'un forum.

Monsieur Laurent Rives intègre la séance.

Sur le périmètre de la CDC de la Montagne Noire, trois réunions de travail ont été organisées avec les partenaires locaux.

L'exposition itinérante sera mise à disposition des mairies pendant 15 jours avec 5 thématiques majeures. Le cahier des charges est en cours de réalisation pour une mise en place effective en Avril 2016.

Un forum sera également organisé à la même période.

Les communes sont sollicitées pour identifier des correspondants locaux pour permettre une bonne communication. Il est également question du déplacement des personnes pour se rendre sur le lieu du forum. La mobilité est un point essentiel pour la réussite de cette journée.

Le lieu du forum n'est pas encore déterminé sachant que suite aux retours d'expériences, une centaine de personnes se rendent sur ce type de manifestation.

Monsieur Bels demande si le forum aura lieu avant ou après la mise à disposition de l'exposition itinérante ?

Madame Roquelaure répond que l'exposition itinérante sera diffusée en premier afin que les personnes puissent s'approprier la démarche et le forum sera organisé en suivant.

Monsieur Hortala demande si le Comité de Pilotage s'est réuni ?

Madame Roquelaure répond que sur la CDC, le comité de pilotage s'est réuni trois fois.

Monsieur Le Président remercie le CLIC pour son implication et le RSP au travers de sa responsable de service Muriel Cherrier.

Madame Cherrier précise à l'assemblée que le RSP centralisera les réponses. Les communes devront donc envoyer les informations directement au RSP.

### **- Rectification Régime Indemnitaires Responsable de Service Environnement**

Monsieur Saxe rappelle aux membres présents que par délibération du 28 Mai 2015, le conseil communautaire avait décidé de modifier le régime indemnitaire pour le responsable du service environnement.

Cette modification n'a pas pu être appliquée en raison d'une irrégularité concernant le coefficient de l'IEMP. Un coefficient au nombre de 4 avait été proposé alors que la réglementation notifie un coefficient maximum de 3.

Ainsi, pour corriger cette anomalie, il est proposé de fixer un coefficient d'IEMP à 3 et une IAT à 8. L'augmentation mensuelle initiale proposée de 134.51 € sera finalement de 94.58 € en raison des exigences réglementaires.

VOTE :

Pour : 29          Abstention : 0          Contre : 0

**- Acquisition auprès du Département de l'Aude du bâtiment de la piscine localisée à Cuxac- Cabardès**

Monsieur Le Président précise que le protocole d'accord concernant la cession de la piscine prévoit une vente du bâtiment à l'Euro symbolique, les frais notariés étant pris en charge par le Département.

Monsieur Saxe ajoute que suite à la préparation de l'acte, il se trouve que certaines parcelles où est implanté le bâtiment appartiennent à la Mairie de Cuxac-cabardès. Un arpentage des parcelles seront donc nécessaire avec une acquisition auprès du Département et auprès de la Commune de Cuxac.

VOTE :

Pour : 29          Abstention : 0          Contre : 0

Monsieur Sentenac demande combien de communes ont délibérées pour la modification des statuts de la Communauté de Communes ?

Monsieur Le Président répond 5 communes. Ce point devait être évoqué en questions diverses, mais Monsieur Le Président invite les communes qui n'ont pas encore délibérées à le faire rapidement.

**- Création poste d'Adjoint Technique Principal de 2<sup>ème</sup> classe**

Monsieur Le Président explique qu'un agent du département, Monsieur Jean-François Bernard va être muté auprès de la Communauté de Communes suite à la reprise de l'activité piscine. Cette personne sera le référent technique de la piscine où ses tâches principales seront la maintenance générale du bâtiment, de la machinerie, du matériel pédagogique, le suivi de la qualité de l'eau.

VOTE :

Pour : 29          Abstention : 0          Contre : 0

**- Création poste d'Educateur Territorial des Activités Physiques et Sportives de 1<sup>ère</sup> classe en contrat à durée indéterminé**

Dans le cadre de la reprise de la piscine, Monsieur le Président affirme qu'il est nécessaire de créer un poste d'ETAPS de 1<sup>ère</sup> classe en contrat à durée indéterminée pour une durée hebdomadaire de 35 heures. Il s'agit de Madame Sabine Jean qui assurera la responsabilité de « chef de bassin ». Pour mémoire, Madame Jean est actuellement en CDI avec la Communauté de Communes pour une durée hebdomadaire de 8,90 heures pour le centre de loisirs.

VOTE :

Pour : 29          Abstention : 0          Contre : 0

**- Création d'un poste d'Educateur Territorial des Activités Physiques et Sportives à contrat à durée indéterminée**

Monsieur Le Président informe l'assemblée qu'il est nécessaire de créer un poste d'ETAPS en contrat à durée indéterminée pour une durée hebdomadaire de 35 heures. Il s'agit de Madame Gwenaëlle Brassier qui assurera la responsabilité de « référent activités ». Pour mémoire, Madame Brassier est actuellement en CDI avec la Communauté de Communes pour une durée hebdomadaire de 4,90 heures pour le centre de loisirs.

VOTE :

Pour : 29          Abstention : 0          Contre : 0

### - Création d'un poste D'Educateur Territorial des Activités Physiques et Sportives

Monsieur Le Président propose de créer un poste d'ETAPS. La nomination stagiaire concerne Madame Laetitia Hoffstetter qui assurera la responsabilité Maître-nageur pour les activités scolaires pour une durée hebdomadaire de 35 heures. Madame Hoffstetter était salariée du COC et a assuré cette mission pendant l'année scolaire 2014/2015.

### - Convention de mise à disposition de personnel avec le Département de l'Aude

Le département propose de mettre à disposition de la Communauté de Communes Monsieur Roger Jean du 1<sup>er</sup> Octobre au 11 Octobre comme défini dans le protocole d'accord. Monsieur Le Président précise l'intérêt d'effectuer cette mise à disposition puisque le Département procédera à une compensation financière sur l'intégralité du mois alors que la mise à disposition sera facturée sur 11 jours.

VOTE :

Pour : 29          Abstention : 0          Contre : 0

Monsieur Sentenac demande si l'ensemble de ces postes correspondent à la prévision de l'étude.

Monsieur Le Président répond que ces postes ont en effet été inclus dans l'étude. Seul un problème d'entretien des locaux est à résoudre.

### - Création Régie de Recettes « Piscine Intercommunale de la Montagne Noire »

Monsieur Saxe explique que pour permettre l'encaissement des abonnements lié aux activités proposées par la piscine, il est nécessaire de constituer une régie de recettes. La présente délibération va créer la régie, et un arrêté nommera la régisseuse principale qui sera Madame Jean Sabine et sa suppléante Madame Gwenaëlle Brassier.

VOTE :

Pour : 29          Abstention : 0          Contre : 0

Monsieur Le Président souhaite ajouter que le Club Omnisport Cuxacois au travers de son conseil d'administration a acté un reversement de 15 000 € sur deux ans pour modérer l'augmentation du prix des abonnements. Ensuite, la deuxième association l'ADSC, va reverser la totalité de son excédent au travers d'un montage à définir qui s'élève à 50 000 €.

### - Tarification de la Piscine Intercommunale de la Montagne Noire

Suite à la création de la régie, Monsieur Le Président expose qu'il est nécessaire de fixer les tarifs des activités de la piscine pour cette saison 2015 /2016. Monsieur Saxe commente la tarification suivante :

#### Abonnements usagers

Activité	ABONNEMENT ANNUEL (21 séances + 5 gratuites)	ABONNEMENT SEMESTRIEL	ABONNEMENT AU TRIMESTRE
Pour 1 Abonnement par activité souscrite	140 €	115 €	60 €

Des réductions sont proposées uniquement pour l'abonnement annuel pour les personnes résidentes sur la CDC Montagne Noire :

Réduction de 15 € à partir du deuxième abonnement pour la souscription d'un autre membre de la famille (conjoint ou enfants de - 18 ans) ou d'une deuxième activité

Réduction de 30 € sur à partir du troisième abonnement pour la souscription de trois membres de la famille (conjoint ou enfants de – 18 ans) ou d'une troisième activité

Séance de découverte 8 €

#### Tarification Institutionnel

- Maison d'Enfants : 130 € d'abonnement Annuel par enfants
- Foyer de vie : 33 € la séance par participants
- Crèches intercommunale : 51 € la séance

VOTE :

Pour : 29          Abstention : 0          Contre : 0

#### **- Validation du règlement intérieur « scolaire » et « activité piscine » de la Piscine Intercommunale de la Montagne Noire**

Les règlements intérieurs étant téléchargeables sur l'espace extranet de la Communauté de Communes, Monsieur Le Président demande s'il y a des remarques.

Aucunes suggestions n'ayant été formulées, il est procédé au vote.

VOTE :

Pour : 29          Abstention : 0          Contre : 0

Monsieur Le Président précise que les travaux de rénovation sont en cours et concernent des travaux d'isolation, et de peinture. Une inauguration sera programmée à l'issue des travaux et à la reprise des activités en Novembre.

#### **- Représentants de la Communauté de Communes au Comité Technique**

Monsieur Le Président donne la parole à Monsieur Hortala.

Le Conseil Communautaire a acté par délibération de la composition de son futur comité technique. Il sera composé de 3 membres représentant l'employeur, et de trois membres représentant le personnel.

Les membres « employeurs » se désignent par délibération du conseil communautaire tandis que les membres représentant le personnel sont désignés au moyen d'une élection professionnelle.

Concernant les représentant « employeurs » ; il est proposé la représentation suivante :

MEMBRES TITULAIRES :

- Philippe Hortala : 1<sup>er</sup> Vice-président
- André Guitard : 4<sup>ème</sup> Vice-président
- Ludovic Saxe : Directeur Général des Services

MEMBRES SUPPLEANTS :

- Jean-Pierre Bouisset : 2<sup>ème</sup> Vice-président
- Stéphane Barthas : 3<sup>ème</sup> Vice-président
- Gérard Bonnafoux : Membre de la Commission finances

VOTE :

Pour : 29          Abstention : 0          Contre : 0

Monsieur Bels demande quel est le syndicat le plus représenté au sein des agents ?

Monsieur Saxe répond que les agents n'ont pas à communiquer à l'employeur leur position vis-à-vis d'une adhésion à un syndicat. Ainsi, il est difficile de connaître la situation exacte. Cependant, d'après les informations reçues, le syndicat FSU serait présent au niveau de la CDC.

**- Représentation de la CDC à la commission départementale des Espaces et Itinéraires relatifs aux sports de nature (CDESI)**

Monsieur Le Président explique qu'il est nécessaire de nommer un représentant titulaire et un représentant suppléant à la commission départementale des Espaces et Itinéraires relatifs aux sports de nature (CDESI). Cette commission a pour objectif le développement des sports de nature dans le respect de l'environnement.

Il est proposé de désigner Monsieur Stéphane Barthas en tant que membre titulaire et Monsieur Alain Mary en tant que membre suppléant.

VOTE :

Pour : 29          Abstention : 0          Contre : 0

**COMMISSION ENVIRONNEMENT**

**- Modification des statuts du COVALDEM 11**

Monsieur Le Président fait part à l'assemblée que le COVALDEM 11 propose une modification de ses statuts auprès de ses adhérents.

Monsieur Saxe précise que la modification porte sur la suppression de la compétence « collecte des colonnes de recyclables » pour la placer dans la compétence générale de collecte des ordures ménagères. Cela signifie que la collecte des déchets ultimes et la collecte des déchets recyclables ne peuvent plus être dissociées et font parties d'une seule et même compétence. La Communauté de Communes assure pour une partie de son territoire la collecte des déchets recyclables en colonnes. Le COVALDEM 11 procède ensuite aux enlèvements. La Communauté de Communes conservant sa compétence de collecte de déchets ultimes devra dorénavant assurer la collecte des déchets recyclables. Monsieur Le Président ajoute qu'une expérience est menée sur 4 communes (Fraïsses-Cabardès, Lacombe, Caudebronde, Laprade) pour tester ce nouveau mode de collecte. De plus, la méthode de collecte des déchets recyclables de la partie ex- Haut-Cabardès étant probante au niveau de la qualité du tri, il y a tout intérêt à l'appliquer à l'ensemble du territoire.

VOTE :

Pour : 29          Abstention : 0          Contre : 0

**- Convention avec le COLVADEM 11 pour l'accès aux déchetteries intercommunales pour les habitants de Fontiers-Cabardès et Brousses-et-Villaret**

Monsieur Le Président rappelle que les Communes de Fontiers-Cabardès et de Brousses-et-Villaret étant adhérentes au COVALDEM 11 pour la collecte des déchets, il est proposé de conventionner avec le COVALDEM 11 pour l'accès aux déchetteries des habitants de ces deux communes. En contrepartie, le COVALDEM 11 sera redevable de 23 333.40 €.

VOTE :

Pour : 29          Abstention : 0          Contre : 0

**- Choix du prestataire : Achat colonnes de verre**

Un travail d'état des lieux a été effectué avec le prestataire de collecte des colonnes de verre. Afin de procéder au remplacement des colonnes non réparables, il est proposé d'acheter 8 colonnes à verre pour un montant de 6 056 € H.T

soit 7 267,20 € TTC. La répartition de ces colonnes sur les communes se fera après une deuxième analyse du service technique

VOTE :

Pour : 29          Abstention : 0          Contre : 0

## **COMMISSION DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE AMAENAGEMENT DE L'ESPACE**

### **- Permis Hangar Photovoltaïque plate-forme Bois Énergie**

Monsieur Bouisset explique la nécessité de réaliser ce deuxième hangar au niveau de la plateforme bois énergie de la façon suivante :

La première est d'ordre économique. En tenant compte des annuités d'emprunts contractés par la CDC pour l'aménagement de la plate-forme, en tenant compte des revenus liés à la location du site à la SEMBE et à la vente de l'électricité produite par les panneaux photovoltaïques, l'opération globale s'avère une réussite. Un excédent est dégagé pour cette opération de l'ordre de 25 000 € annuel.

La deuxième concerne le développement de l'activité de la SEMBE qui conditionne une prise en charge financière ascendante de l'agent affecté à ce service. Le deuxième hangar permettant d'augmenter la capacité de stockage du site est nécessaire pour prétendre de contracter d'autres marchés. (Groupe scolaire de Lézignan, collège des Fontanilles).

Dans l'attente de l'aboutissement de ces projets, la CDC a tout intérêt à effectuer le travail préparatoire nécessaire au lancement des travaux. Ainsi une fois les marchés obtenus, les travaux pourront être lancés rapidement.

Monsieur Sentenac demande où en est l'augmentation du capital de la SEMBE ?

Monsieur Bouisset répond que la quasi-totalité des communes sollicitées ont délibéré favorablement à cette augmentation, les fonds sont en cours de versement.

Concernant la partie privée, le versement a été effectué.

VOTE :

Pour : 29          Abstention : 0          Contre : 0

### **- Choix du Maître d'œuvre technique : Hangar photovoltaïque Plate-forme**

Ce deuxième hangar étant pourvu d'une centrale photovoltaïque en toiture, il est nécessaire de se faire accompagner par un bureau d'étude spécialisé. Le bureau d'études ENTEC est proposé pour le suivi du projet pour un taux d'honoraire à 7 % appliqué sur le montant total H.T des travaux liés au générateur photovoltaïque.

Monsieur Sentenac demande si une consultation a été effectuée ?

Monsieur Saxe répond qu'une consultation a bien été menée, elle concernait deux LOTS, le premier concernait la maîtrise d'œuvre 'architecte' et le seconde le Maître d'œuvre technique. Il y a tout intérêt pour la CDC à choisir un bureau d'étude local qui a suivi l'ensemble du projet et dont les conseils se sont toujours avérés judicieux.

VOTE :

Pour : 29          Abstention : 0          Contre : 0

### **- Convention de servitudes avec ERDF**

Dans le cadre du raccordement du parc éolien du SAMBRES, Monsieur Le Président explique qu'ERDF propose une convention de servitude pour le passage des câbles nécessaires à l'évacuation de l'électricité produite. Ce passage concerne trois parcelles (Section A n° 683, 570, 635) sur la commune de Villanière. En compensation, ERDF propose une indemnité unique et forfaitaire de 360 €. Le bureau de la Communauté de Communes avait dans un premier temps réfléchi à négocier cette indemnisation, il a été conclu qu'il valait mieux perdre une somme minime d'un côté afin de ne pas retarder l'avance du chantier des éoliennes qui lui va rapporter beaucoup plus.

VOTE :

Pour : 29          Abstention : 0          Contre : 0

**- Avenant promesse de bail emphytéotique avec la société EOLRES projet « Mine d'Or »**

Monsieur Saxe rappelle que lors de la signature de la promesse de bail avec la société EOLE-RES, la Communauté de Communes n'était pas propriétaire des terrains situés sur les communes de Salsigne et de Villanière. L'emprise du projet de centrale photovoltaïque au sol ne concerne qu'une partie de certaines parcelles appartenant au BRGM. Dans un objectif d'acquérir l'espace uniquement nécessaire au projet, un arpentage a été effectué notamment sur des parcelles cadastrales très grandes dont une seule partie avait un intérêt. Cet avenant consiste donc à prendre en compte cet arpentage avec le nouveau numéro des parcelles.

Monsieur Sentenac demande les modalités financières de ce programme.

Monsieur Le Président les expose :

- 5000 € à la signature de l'Avenant
- 5000 € au dépôt du permis de construire
- 5000 € supplémentaires en cas d'échec du projet

Si aboutissement du projet, mise en place d'une location des terrains 3000 € / l'ha pendant 40 ans. En l'état initial, l'emprise du projet serait comprise entre 10 et 15 ha.

Il y a tout intérêt à accélérer les démarches pour que ce projet puisse aboutir.

Monsieur Bels évoque à ce sujet le déclassement de chemins communaux.

Monsieur Barthas précise qu'il y a aucun problème avec la CDC concernant ce projet, le déclassement aura bien lieu. Monsieur Bels évoque simplement le fait de la longueur administrative de cette procédure.

VOTE :

Pour : 29          Abstention : 0          Contre : 0

**- Autorisation de dépôt de permis de construire de la société EOLES projet « Mine d'Or »**

Le Conseil communautaire doit se prononcer pour autoriser la société EOLERES à déposer un permis de construire pour la réalisation d'une centrale photovoltaïque au sol dit projet 'mine d'or' sur les parcelles précédemment évoquées.

VOTE :

Pour : 29          Abstention : 0          Contre : 0

**- Demande de subvention Charte Forestière de Territoire programme 2016**

Monsieur Le Président explique que dans le cadre du programme de la Charte Forestière de Territoire et de son plan d'action de 2016 validé en comité de pilotage, il est proposé de faire une demande de subventions suivant le plan de financement suivant :

Europe : 27 849 €  
Région : 11 140 €  
Département de l'Aude : 11 139 €  
Autofinancement : 5 570 €

Total : 55 698 €

VOTE :

Pour : 29

Abstention : 0

Contre : 0

### Questions diverses

- l'éclairage public

Dans le cadre du schéma de mutualisation de services, Monsieur Le Président rappelle qu'une réflexion sur la poursuite de l'opération de mutualisation de l'éclairage public a été initiée.

Trois options se dessinent :

- celle de la fourniture

- celle de la fourniture plus la pose

- celle de l'entretien du réseau

Cette dernière option soulevée par les représentants de la commune de Cuxac s'avère difficile à mettre en place dans un appel d'offre groupée. Monsieur Le Président propose de poursuivre la réflexion sur la deuxième option.

- Appel de l'AMF

L'AMF organise une journée nationale d'action contre la baisse des dotations de l'Etat le 19 Septembre. Cette action se matérialise notamment par la mise en place d'une pétition en ligne. [www.change.org](http://www.change.org).

L'issue de cette initiative est inconnue, mais elle a le mérite d'exister. Monsieur Le Président invite les membres du Conseil à participer à cette action

- Actualités : Les Réfugiés

A l'initiative du Président du Conseil Départemental, Monsieur Viola le Département de l'Aude s'organise pour l'accueil de réfugiés. Un courrier sera prochainement adressé aux communes. Monsieur Le Président propose qu'une réflexion soit menée à la Communauté de Communes pour contribuer à cette opération à l'aide d'une aide financière dont le montant est à déterminer.

Monsieur Le Président remercie l'assemblée et clôt la séance.

Fin de séance : 20 h 05